

Martine VANHOVE

C.N.R.S. (LLACAN, Meudon)

De quelques traits préhilaliens en maltais

Introduction

Il peut paraître paradoxal, de prime abord, de vouloir remonter aux premiers temps de l'expansion de l'arabe à propos d'un dialecte aussi évolué et mélangé de sicilien, d'italien et désormais d'anglais que l'est le maltais. Le paradoxe n'est qu'apparent, tant il semble maintenant admis que la langue maltaise provient d'une variété d'arabe proche des parlers des vieilles cités maghrébines de la période préhilalienne, et plus précisément des vieilles cités tunisiennes (Cohen 1988:106), tel Kairouan, même si des influences proche-orientales ultérieures ont pu s'exercer, notamment en ce qui concerne le vocabulaire religieux (Aquilina 1976). L'histoire comme la langue, nous le verrons, plaident en faveur d'une telle hypothèse. Il est en effet bien connu que la première vague d'arabisation du Maghreb s'est limitée aux villes, grosses bourgades fortifiées et villages limitrophes de Tunisie, d'une moitié de la Tripolitaine et d'un tiers environ de l'ancien département de Constantine en Algérie (W. Marçais 1961), d'où partira la conquête de la Sicile.

L'histoire de la conquête arabe de l'archipel maltais demeure encore mal connue. Celle-ci est généralement fixée à 256/870, soit à la fin de la période des premières conquêtes, avant la venue des Bani Hilâl, des Solaym et des Ma'qil. Certains même n'hésitent pas à remonter à une date antérieure (184/800) (cf. Rossi 1987:280b). Ce qui est avéré par les textes c'est que la prise de Malte a été effectuée par un escadron venu de Sicile et composé de Musulmans arabo-berbères. Par ailleurs, le récit du géographe arabe al-Himyarî récemment découvert par Brincat (1991), si ses implications venaient à être confirmées, semble montrer que la prise de Malte par les Arabes en 870 s'est soldée par l'évacuation ou le massacre de tous les habitants de l'archipel et qu'il a fallu attendre près de 180 ans, l'an 440/1049 exactement, pour que des Musulmans venus de Sicile avec leurs esclaves chrétiens commencent à repeupler les îles. La période de domination musulmane aurait donc été très brève : à peine 41 ans, jusqu'en 1090, date à

laquelle les troupes du comte normand Roger, maître de la Sicile, reconquirent Malte pour la Chrétienté. Les Musulmans restèrent néanmoins la composante majoritaire de la population maltaise¹ jusqu'à leur expulsion définitive par l'empereur souabe de Sicile, Frédéric II, entre 1240 et 1250 (mesure qui entraîna vraisemblablement des conversions). Après cette période, les seuls contacts de Malte avec le monde arabo-musulman furent conflictuels (piraterie, siège de l'archipel par les Turcs en 1565, etc.) ou liés au trafic d'esclaves, nombreux à Malte. La deuxième vague d'arabisation n'a donc pas pu toucher les îles maltaises. On sait que la progression des tribus proche-orientales venues d'Égypte fut lente (plus d'un siècle à partir du XI^e siècle) et qu'elle n'a pas atteint la Sicile d'où est partie la colonisation de Malte (quelle que soit la date retenue).

Le maltais s'est donc très tôt développé en dehors de toute influence d'une quelconque variété d'arabe, qu'il s'agisse d'un arabe dialectal ou de la langue littéraire et liturgique, et n'a pas connu les mêmes brassages de populations et de dialectes qui ont fait l'histoire sociolinguistique, complexe, du Maghreb. À ce titre, le maltais intéresse la dialectologie historique comparée par les témoignages anciens qu'il peut encore apporter, mais aussi par les évolutions parallèles toujours possibles qu'il peut avoir subi, en prenant la précaution de ne pas oublier les innombrables pertes, réfections et innovations dues au contact avec le sicilien, l'italien et l'anglais. Je me propose donc de me livrer à un examen détaillé et critique des critères habituellement retenus pour fonder l'unité des dialectes citadins préhilaliens du Maghreb.

Il sera critique pour plusieurs raisons. Ces discriminants reposent en effet sur l'étude d'une situation dialectale reflétant l'état des connaissances au début du XX^e s., le plus souvent d'ailleurs limitées aux parlers des hommes, connaissances qui se sont considérablement enrichies depuis. De plus, les critères pris en considération par William Marçais, puis par son fils Philippe², sont le reflet d'une situation dialectale antérieure, celle du XIX^e siècle, qui n'a plus grand chose à voir avec la réalité sociolinguistique actuelle. On sait aussi que l'histoire de l'arabe au Maghreb, de tous temps, depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours, est faite de contacts et de brassages de populations qui n'ont pas manqué de laisser leur marque sur la langue. Il

¹ Pour des réserves, voir Luttrell (1975:39).

² Et bien d'autres à même époque ou à leur suite, comme G.S. Colin ou J. Cantineau, pour n'en citer que deux. W. et Ph. Marçais étaient bien conscients (et le disaient clairement) des évolutions en cours à leurs époques respectives, et des limites de leur étude. Ils étaient d'ailleurs extrêmement prudents dans leurs conclusions, ce qu'on a parfois tendance à oublier.

ne faudrait pas oublier non plus que l'état dialectal du XIX^e s., même enrichi du recours au témoignage des grammairiens anciens, ne nous autorise pas à inférer un état unique initial et, notamment, une unicité préhilalienne. Ce qu'on dénomme communément arabe préhilalien avait bien plutôt toutes les chances d'être lui aussi une mosaïque de dialectes, sur lesquels, bien sûr, se sont par la suite exercées des forces koiniques diverses, mais aussi des forces de différenciation³. Enfin, il faudra aussi faire le tri dans les critères retenus en fonction de leur aspect innovateur ou conservateur. Du point de vue de la linguistique historique et générale, comme de la dialectologie arabe, on ne peut tirer les mêmes leçons des deux types de critères. Depuis Meillet (1918), on sait que les innovations peuvent apporter des enseignements sur les regroupements génétiques par la réalisation des potentialités communes qu'elles représentent dans la structure d'un groupe de langues ou de dialectes.⁴

Phonologie

Un certain nombre de caractéristiques phonétiques qui unissent les dialectes citadins maghrébins préhilaliens sont traditionnellement pris en compte.

La seule qui soit générale, l'articulation sourde de *qâf*, a été énoncée par Jean Cantineau (1939:82) (après Ibn Khaldoun) : « seule la prononciation sourde de *qâf* a un sens décisif : tous les parlers de sédentaires, et seuls les parlers de sédentaires, ont cette prononciation ». Le maltais contemporain présente, comme réflexe de *qâf*, une occlusive laryngale *ʔ* (et non pas *q* comme dans la majorité des dialectes maghrébins citadins). Stumme (1904) en avait fait un des arguments en faveur d'une appartenance du maltais au groupe oriental, ce que D. Cohen (1970:147-8) avait réfuté par le fait que certains parlers occidentaux, comme ceux de Fès, Tlemcen musulman, Alger juif ou Djidjelli⁵, connaissent cette articulation. Sur le plan purement phonétique, Marcel Cohen (1912:43) avait déjà remarqué que le *qâf* était un « phonème considérable comportant deux occlusions simultanées, l'une

³ Voir D. Cohen (1970:123) qui rappelle en outre l'hétérogénéité du peuplement de l'Ifrîqiya.

⁴ Ces quelques remarques générales doivent beaucoup à l'enseignement de David Cohen et à ses commentaires de la première version de cet article. Je voudrais aussi remercier Dominique Caubet et Marie-Claude Simeone-Senelle pour leurs judicieuses critiques et suggestions.

⁵ Les parlers Jbâla (= montagnards) ont aussi une articulation laryngale, parfois emphatique. On relève aussi des articulations sporadiques en *ḳ* ou *ḳ* (Ph. Marçais 1957:221). Cette dernière existe également en trois points de Malte et de Gozo (Puech 1994:18).

arrière vélaire, l'autre glottale ». Il n'y aurait donc rien d'étonnant phonétiquement à ce que le ʔ du maltais, comme des autres dialectes, provienne d'un q (alors que g ne peut évoluer vers ʔ). D'autant plus qu'il s'agit, en maltais, d'une évolution toute récente et les témoignages des grammairiens maltais du XVIII^e s. (De Soldanis 1755 et s.d., Vassalli 1796), ou plus près de nous de Bonelli (1897-1907), Preca (1904) et Stumme lui-même (1904) montrent bien que l'articulation uvulaire était quasi généralisée au XVIII^e s. et encore la norme urbaine au début du XX^e s. Elle subsiste d'ailleurs de nos jours, de manière extrêmement marginale, en trois endroits de Malte et de Gozo (Puech 1994:18). On aurait donc affaire, dans les parlers citadins maghrébins à réalisation laryngale, à une évolution parallèle. De toutes façons, et David Cohen l'a clairement montré (1970:111-2), il s'agit d'un critère purement historique, qui « ne permet pas de tracer une ligne de partage entre les parlers *actuellement* en usage ». Mais pour le maltais, il nous intéresse justement en ce qu'il est un critère historique. Il faut remarquer que, comme d'autres dialectes citadins, le maltais connaît aussi un phonème palatal sonore g . Il a plusieurs sources possibles, la plus fréquente étant une origine siculo-italienne. Il peut également provenir de mots empruntés au berbère, très rarement de k ou q , et il figure, comme à Tunis Juif par exemple (D. Cohen 1975:31), dans des mots expressifs et onomatopéiques. Rien que de très banal pour un parler citadin et qui ne remet pas en cause l'absence du passage $q > g$ en maltais.

Pour ce qui est des autres traits généralement pris en considération, le maltais, comme les autres dialectes maghrébins citadins de type préhilalien, ne les possède pas tous.

On y trouve la réalisation occlusive des anciennes spirantes interdentes⁶, déjà présente à la fin du Moyen-Age (Cohen et Vanhove 1989)⁷,

⁶ Tunis musulman a des interdentes, comme les autres cités tunisiennes, mais Tunis juif connaît, comme le maltais, des occlusives (Cohen 1970:138, 152 et 156). D. Cohen récuse aujourd'hui l'explication qu'il proposait à l'époque : « la coïncidence sur ce point des parlers des Juifs tunisiens avec ceux des plus anciennes cités maghrébines induit à attribuer la présence des interdentes chez leurs concitoyens musulmans à l'influence hilalienne, laquelle n'a pu s'exercer en Occident que postérieurement à l'arabisation des îles. La confusion des deux articulations peut donc remonter à un stade pré-maltais. En tout cas au témoignage de *Bayân* (I, 33, 13), d et ḍ étaient confondus dans le dialecte — sans doute proche — de Sicile. ». Rien n'empêche en effet, comme il a été dit dans l'introduction, qu'il y ait eu plusieurs types de dialectes préhilaliens, les uns avec interdentes, les autres sans. L'absence totale d'hypercorrection chez les musulmans amène aussi à douter de cette ancienne explication.

⁷ Peut-être la prononciation interdente était-elle encore présente, au moins dans les noms de nombre, au XVII^e s. si l'interprétation proposée par Dessoulavy (19**), et

l'imala intérieure du *ā* long (très forte et diphtonguée en *iə* comme dans certains parlars de femmes tunisiennes). Par contre l'affrication de *t* en *ts* (surtout algérienne et marocaine semble-t-il, cf. Ph. Marçais 1957:225 et 227) n'est pas présente, pas plus que le redoublement du *-t* final de la 3 f.sg. dans les verbes et les noms devant les pronoms suffixes, ce qui laisserait penser qu'il s'agit, dans les dialectes citadins maghrébins qui les connaissent⁸, d'innovations postérieures à l'arabisation de Malte. Mais, en tout état de cause, ces critères sont fragiles car même en admettant qu'ils soient majoritaires, ce qui reste à prouver, tous sont aussi répandus dans l'autre groupe dialectal : la conservation des interdentes n'est qu'« assez générale » chez les bédouins d'Algérie (Ph. Marçais 1957:230), et de plus il y a des dialectes citadins à interdentes (cf. note 6), l'imala du *ā* long intérieur est aussi fréquente dans les dialectes bédouins, qu'ils soient hilaliens, ma'qiliens ou solaymites (le parler des Ulâd Brâhîm, W. Marçais 1906:133, la ḥassaniya, D. Cohen 1963:52, le parler des Marazig, Boris 1958, les dialectes marocains, W. Marçais 1906:133, etc.)⁹, l'affrication de *t* en *ts* se retrouve dans des parlars bédouins d'Algérie, et le redoublement du *t* après la 3f. accompli « est la prononciation de la région constantinoise » (Ph. Marçais 1957:230 et 233).

En ce qui concerne la chute ou l'extrême faiblesse d'articulation après consonne du *-h-* des pronoms suffixés du pluriel, il est difficile de se prononcer, puisqu'à l'heure actuelle ce phonème a disparu du maltais. Pourtant il n'est pas impossible que cette faiblesse ait été inexistante au XVIII^e s. (époque à laquelle il y avait encore un phonème *h*), puisque Vassalli (1796:238), très sensible à tout ce qu'il perçoit comme des défauts de prononciation, ne la mentionne pas. Ce qui pourrait impliquer qu'il en était de même dans les dialectes préhilaliens à époque ancienne et qu'il s'agit d'une innovation récente à des degrés divers d'évolution selon les dialectes, les plus extrêmes étant représentés par le parler des Juifs de Tunis où la consonne, en toute position, était en voie d'extinction, et par le maltais contemporain.

La prononciation des diphtongues s'est en général maintenue en maltais, comme dans un certain nombre de parlars citadins : celui des

reprise par Cowan (1964:222) et Comrie (1991:241), de la liste de mots laissée par Megiser (1611) est correcte.

⁸ Le fait est largement marocain, mais pas tunisien semble-t-il, du moins dans l'état des connaissances à l'époque de W. Marçais.

⁹ Pour David Cohen, c'est un fait plus largement maghrébin qu'uniquement maghrébin citadin.

femmes musulmanes de Tunis et Mahdiya, des Juifs de Tunis (partiellement) et de Sfax, des Musulmans et des Juifs de Sousse (la liste n'est pas exhaustive), mais à l'inverse de beaucoup d'autres dialectes citadins : *beyt* «maison», *bewsa* «baiser». Il est intéressant de noter que les quelques exceptions à cette règle (des prépositions) présentent la voyelle longue citadine : *fūʔ* «sur», *kīf* «comme». Un tel trait le rapproche donc des plus anciens dialectes citadins maghrébins. Mais là aussi ces diphtongues et voyelles longues ne sont pas ignorées des parlers bédouins. Ph. Marçais (1957:235) cite ceux du Tell et du Sahel algéro-oranais et des hautes plaines constantinoises.

En ce qui concerne le système vocalique bref, le maltais présente, à la base, un système où *a* et *i* ont eu tendance à se confondre en un seul phonème, alors que *u* se maintenait (bien qu'en recul), système typique des parlers maghrébins citadins (D. Cohen 1970).¹⁰

La vocalisation des formes verbales dérivées II, V et X en est une illustration, et le maltais, comme les dialectes préhilaliens citadins, présentent une seconde voyelle *ɛ* typique de ces parlers¹¹ (à l'exception des conditionnements phonétiques, normaux en maltais : contact avec une consonne d'arrière ou une ancienne emphatique) : *ħallem* «faire rêver», *dellek* «bar-bouiller», *nizzel* «faire descendre», *tkisser* «être cassé», *sta°ǧɛb*¹² «s'étonner». Il en va de même pour les schèmes maCCɛC (passé à miCCɛC en dehors de tout conditionnement phonétique) : *maħbez* «four», *mitraħ* «ma-telas», *minkeb* «coude», et aCCɛC (devenu iCCɛC en dehors de tout conditionnement phonétique) : *aħzen* «pire», *aʔreb* «plus proche», *ityeb* «meilleur».

Il est difficile de se prononcer quant à l'existence d'une harmonie vocalique régressive dans les participes et les noms d'action des formes dérivées II et V à 3ème radicale semi-vocalique, même si la forme des participes actifs à première consonne radicale non conditionnante (c'est-à-dire les consonnes autres que d'arrière et les anciennes emphatiques) peut le laisser soupçonner, sans qu'il puisse y avoir de certitude étant donné que beaucoup de *a* brefs sont passés à *i* bref en maltais. L'état actuel de la langue et la

¹⁰ Le système vocalique du maltais s'est enrichi du fait des emprunts massifs au sicilien puis à l'italien, mais aussi du fait d'évolutions arrêtées.

¹¹ La première voyelle des dialectes citadins a subi des évolutions diverses liées à l'environnement consonantique.

¹² Le symbole ° renvoie à un phonème virtuel qui correspond aux deux consonnes étymologiques ʔ et ǧ disparues du maltais contemporain. Mais elles ont laissé des traces sur la phonétique et la morphologie du parler.

documentation ancienne font apparaître un système où la voyelle a subi des colorations diverses dues à la nature de la première consonne radicale et qui se sont phonologisées : *msaʔʔi* «irrigué», mais *mbikki* «chagriné», *ta°biyya* «chargement», mais *tiswiyya* «réparation».

W. Marçais (1950) mentionne également que les emphatiques sont articulées moins nettement (au XXème s., bien sûr) chez les citadins que chez les bédouins. Un tel critère ne peut évidemment être pris en compte pour le maltais qui, aussi haut que la documentation permet de remonter, a très tôt perdu la corrélation d'emphase, probablement sous l'influence des langues romanes. Mais si cette faiblesse d'articulation citadine existait aussi à haute époque au Maghreb comme à Malte, elle a pu concourir à accélérer la perte des consonnes emphatiques. Il convient toutefois de rester très prudent avant de tirer des conclusions définitives, car W. Marçais ignorait tout de la variété au sein des différentes communautés et, notamment, des parlers des femmes. David Cohen se souvient clairement que l'emphase était au contraire très forte chez les femmes d'Alger au début des années cinquante. D'une manière générale, mais particulièrement quand on procède à des regroupements dialectaux, afin d'éviter bien des généralisations hâtives, il ne faudrait en effet jamais perdre de vue les facteurs sociolinguistiques, qui sont d'ailleurs susceptibles de changer au fil du temps (et de la géographie).

Enfin, je renverrai, pour mémoire, à la réfutation de D. Cohen concernant l'accentuation de la première syllabe dans les dissyllabes que Stumme (1904) évoquait pour un apparemment oriental du maltais (par ex. *kíteb* «il écrivit»). Il s'agit en maltais d'une évolution arrêtée, mais qui correspond aux règles syllabiques et d'accentuation du parler : « c'est de la structure syllabi-que et non de l'accent qu'il faut partir pour comprendre le phénomène signalé par Stumme. D'après les règles d'accentuation aussi bien maghrébines que maltaises une syllabe finale CvC n'est jamais accentuée, il est donc normal que dans les mots du type CvCvC maintenus en maltais, l'accent porte sur la pénultième, c'est-à-dire la première. » (D. Cohen 1970:148).

Morphologie

Dans le domaine de la morphologie, aucune des caractéristiques habituellement retenues n'est générale ou exclusive. Le maltais en partage la plupart avec celles qui sont considérées comme typiques des dialectes citadins.

On y trouve le schème de diminutif à -y- géminé, C(u)CaYYaC¹³ (devenu CCεYYεC en maltais en dehors des conditionnements phonétiques): *sweyyed* «noirâtre», *šweyyaḥ* «petit vieux», de même que la forme CCāCvC du pluriel quadriconsonantique (en principe C(v)CāCīC chez les nomades) : *sfāfar* «sifflets», *ʔnātar* «quintaux», *tlāleb* «mendiants», *skāren* «ivres».

Comme W. Marçais le signalait déjà (1950:201), le « pluriel *ef'la* (*uf'la*) [...] a connu en maltais la même destinée » que dans les dialectes préhilaliens de Tunisie : *ilsna* «langues», *ʔsma* «fermes».

Le pronom suffixe de 3^e pers. m.sg. est *-u* après consonne, comme chez les citadins (au lieu de *-a(h)* chez les bédouins, en principe) : *rayt-u* «je l'ai vu». Mais W. Marçais signale que les bédouins tunisiens H (c'est-à-dire hilaliens) ont aussi *u*.

Un trait qui rapproche le maltais des parlers citadins tunisiens (et aussi de Constantine, cf. W. Marçais 1950:218) est l'emploi, pour le pronom indépendant de la 2^e personne du sg. aux deux genres, de la forme féminine, *inti*.

Le maltais partage également avec les parlers préhilaliens, villageois d'Algérie cette fois, l'emploi d'une forme *yāna* (maltais *yiāna*) pour le pronom de 1^{ère} pers. du sg. (cf. Ph. Marçais 1957:222).

Il n'y a pas de distinction de genre au pluriel dans les pronoms et dans les verbes, et au singulier elle n'apparaît qu'à la 3^e personne : *ū kiteb* «lui, il écrivit», *ī kitbet* «elle, elle écrivit».

Les participes actifs et passifs des formes dérivées sont réduits à une seule forme, mais en maltais la valeur de participe actif, déductible du contexte, est rare (Vanhove 1990:156)¹⁴. Ceci est lié au recul général du participe actif dans la langue. Un seul participe, à ma connaissance, possède encore couramment les deux sens : *mistḥoʔʔ* «mérité» ou «méritant». Mais le phénomène est aussi connu de quelques dialectes bédouins (W. Marçais 1906-08:437).

Pour les verbes à 3^e radicale semi-vocalique, le maltais présente des paradigmes qu'on ne peut classer ni comme bédouins ni comme citadins, phénomène qu'il partage d'ailleurs avec quelques autres dialectes citadins. Il possède la forme dite citadine, et innovante, du singulier de l'accompli (avec, aux 1^{ère} et 2^e personnes, la diphtongue *εy* attendue pour le maltais au lieu de la voyelle longue *ī*) : *mšeyt* «j'ai marché» (*yimši* «il marche»),

¹³ Aussi présent dans le dialecte bédouin hassaniya de Mauritanie (D. Cohen 1970:111), entre autre.

¹⁴ D. Cohen (1975:115) signalait que dans le parler des Juifs de Tunis « dans la majorité des verbes, c'est le sens passif qui prévaut ».

mlejt «j'ai rempli» (*yimla* «il remplit»), *mšiat* «elle a marché», *mliat* «elle a rempli»¹⁵, et n'a pas, à l'inverse des bédouins, régularisé le pluriel en *-u* : *mšew* «ils ont marché», *mlew* «ils ont rempli» (bédouins *žū* et *mšū* cf. W. Marçais 1950:212). Au pluriel de l'inaccompli, par contre, on trouve les mêmes formes que dans le type bédouin pour les verbes à finale *Y* : la désinence du pluriel *y* est invariablement *-u* (au lieu du *-īu* dans une partie des dialectes citadins¹⁶) : *yimšu* «ils marchent». De même, la voyelle finale du deuxième type de verbes défectueux n'est jamais longue : *yimlew* «ils remplissent». Mais peut-être que l'accentuation de ces formes, qui viole les règles habituelles du parler, s'explique-t-elle comme la trace d'une ancienne voyelle longue¹⁷. Il faut toutefois signaler une exception notable, quoique très rare car limitée à une poignée de verbes et à quelques idiolectes (Vanhove 1990:129), à savoir l'existence d'une voyelle longue pour des verbes à ancienne occlusive glottale finale, qui ont tous versé dans les verbes à 3ème radicale semi-vocalique. Il est vraisemblable qu'il s'agit plutôt là d'une trace de la consonne disparue (phénomène qu'on retrouve également dans quelques verbes à initiale *ʔ) : *yaʔrāw* «ils lisent», *yaḥrāw* «ils défèquent». En tout état de cause, le caractère hétérogène des conjugaisons vis-à-vis des classements habituels est peut-être intéressant d'un point de vue historique, en ce qu'il pourrait être indicatif des étapes d'évolution (parallèles?) et de régularisation des paradigmes dans les divers parlers maghrébins. De plus l'exemple du maltais montre que les innovations parallèles ne se font pas nécessairement de la même façon. Il serait intéressant de voir ce qui, dans la structure de la langue, fait que l'accompli et l'inaccompli ne changent pas de la même manière ni au même rythme, et s'il y a à cela des raisons phonétiques ou autres.

Le maltais ne connaît pas la forme dérivée innovante citadine du réfléchi-passif à morphème *t-* préfixé au thème de base¹⁸, ce qui pourrait laisser soupçonner qu'il s'agirait d'une innovation (relativement) récente des dialectes préhilaliens et qui ajouterait, s'il était besoin, un argument de plus contre la thèse de la koinè militaire. Par contre, comme les bédouins, et à l'inverse

¹⁵ Les bédouins ont une voyelle brève : *mšet* (W. Marçais 1950:212).

¹⁶ Voir D. Cohen (1970:110).

¹⁷ Dans ces formes, l'accent porte sur la dernière syllabe alors qu'on l'attendrait sur la pénultième. Seules les syllabes finales lourdes, c'est-à-dire comportant une voyelle longue ou deux consonnes finales, sont normalement accentuées en maltais.

¹⁸ Il existe toutefois une variante de ce type pour le verbe « être mesuré » : *ntʔiəs*, *tʔiəs* ou *nʔiəs*.

de la plupart des citadins (W. Marçais 1950:209), il a conservé la forme VII¹⁹ à préfixe *n-* : *ntilɛf* «être perdu», ce qui indiquerait, dans les variétés d'arabe tunisien concernées, si le maltais en provient bien, une perte de cette forme dérivée postérieure à l'arabisation de Malte²⁰. Il est important de souligner que cette conservation, pas plus qu'aucune autre, ne peut conduire à fonder des rapprochements privilégiés avec un type de dialecte particulier. Seules les innovations le permettent. Le maltais présente aussi des formes hybrides innovantes qui combinent *n* et *t*. *nt-* figure essentiellement avec les verbes à initiale liquide ou semi-vocalique (*ntrabat* «être lié») mais la combinaison devient *nC1t-* si C1 est une sifflante ou une chuintante sourde : *nstema*^o «être entendu». Ces formes se trouvent éparpillées au Maghreb : à Djidjelli, Tlemcen et Traras (Ph. Marçais 1977:67), dans quelques localités d'Algérie et du Maroc (Fisher et Jastrow eds. 1980:264), dont le parler de Skoura (Aguadé 1994:72), etc. Il existe également une forme à préfixe *n-* et 1ère voyelle longue : *nǧiθ^oɛl* «être obligé». Mais toutes ces formes sont figées en maltais (pour des détails, voir Vanhove 1990:184-9).

Quant au passage fréquent²¹ du schème CvCC au schème CCvC (sauf dans les racines à 3ème radicale semi-vocalique où il est rare), il est inconnu du maltais. Le schème CvCC est celui des substantifs à C2 = liquide ou pharyngale — principalement — car il produit des groupements consonantiques que la langue tolère : *mɛlh* «sel». Par contre le schème CCvC est inexistant, l'équivalent maltais étant CvCvC²², quel que soit l'étymon (CVCC ou CVCVC) : *báħar* «mer». Peut-être doit-on, là aussi, en inférer une évolution (relativement) récente des dialectes préhilaliens. Quoi qu'il en soit, pour David Cohen le moteur de cette évolution est à chercher dans la morphologie verbale, plus précisément l'inaccompli en yiCCvC, et la création de masdars sur la base de ce thème. La structure syllabique des dialectes citadins a été soumise à un double mouvement de polarisation.

¹⁹ La forme VIII existe également en maltais.

²⁰ D'autres parlers préhilaliens, ceux des Jbâla et d'une grande partie de l'Algérie, l'utilisent d'ailleurs couramment.

²¹ Moins fréquent toutefois chez les citadins de Tunisie que dans le Maghreb occidental selon W. Marçais (1950:210), qui, rappelons-le, ne connaissait pas les variétés communautaires (juifs, femmes, etc.). Mais, on le sait maintenant, CCvC est un schème nominal plus rare à Tunis Juif que CVCC (D. Cohen 1970:145).

²² Le maltais n'a pas éliminé toutes les voyelles brèves en syllabe ouverte pour former des syllabes fermées.

Syntaxe

Les critères syntaxiques sont peu nombreux et loin d'être exclusifs des parlers citadins, comme David Cohen (1970) l'avait déjà remarqué.

L'utilisation d'une particule verbale avec l'inaccompli pour l'expression de la concomitance est bien vivante à Malte. Il est intéressant de noter que c'est la même que celle qui s'est formée dans de nombreux dialectes tunisiens : *ʔiə°ed* (*qāʕed* en Tunisie). Mais on sait que des parlers nomades ont aussi développé une particule de concomitance (Cohen 1970:111), dont celle-ci (Cohen 1984:279-80).

Le maltais utilise une particule de liaison spécifique, *ta°* (cf. *mtāʕ*, *ntāʕ* et *tāʕ*), pour l'expression analytique du rapport d'annexion, mais les parlers nomades sont loin de l'ignorer. On remarquera toutefois que la particule utilisée est la même que celle des dialectes citadins de Tunisie (qui n'en ont pas l'exclusivité).

Lexique

Parmi les mots retenus par W. Marçais (1950) comme typiques des parlers sédentaires maghrébins, le maltais en possède une grande partie : *°amel* «faire», *tela°* «monter», *daḥal* «entrer», *eyya* «viens!», *šita* «pluie», *siəʔ* «membre inférieur», *il-biəraḥ* «hier», *wadab* «fronde»²³. Manquent *ḥbaṭ* «descendre» et *hīna* «ici». De plus *ḥabb* n'a pas le sens de «désirer, vouloir», mais seulement celui d'«aimer». David Cohen (1970) a ajouté à cette liste le verbe «voir» : *šāf* est post-hilalien alors que *rāʔ* est préhilalien. Ce dernier se trouve en Espagne, dans les dialectes de Tripoli, Tunis et Tlemcen juifs, dans de nombreux parlers juifs du Maroc et aussi à Malte, où il est d'ailleurs le seul verbe «voir», alors que «son expansion est encore en cours [au Maghreb], de façon particulièrement lente dans les parlers juifs qui sont les moins bédouinisés» (Cohen 1970:122).

Conclusion

Si l'on regarde maintenant l'ensemble des critères étudiés, on constate qu'une majorité d'entre eux fait effectivement converger le maltais vers le groupe des dialectes citadins maghrébins préhilaliens : 25 traits (dont 9 items de vocabulaire) sur les 37 (dont 12 items de vocabulaire) retenus. Et encore, sur les douze restants, trois seulement sont-ils généralement imputés à des dialectes bédouins. Des neuf autres, il est difficile de tirer aucune leçon puisque trois ne se retrouvent entièrement dans aucun des deux groupes et

²³ La forme maghrébine est avec un *f* final : *wadaf*.

que les autres ne peuvent avoir laissé de trace du fait des évolutions propres au parler. Selon toute attente, le maltais, pas plus qu'aucun autre dialecte, ne possède toutes les caractéristiques énoncées depuis William et Philippe Marçais. Mais, comme D. Cohen (1970:110) le faisait remarquer, « le fait essentiel est qu'aucun de ces traits n'est assez général pour être distinctif isolément. Chacun peut manquer à un parler de sédentaires sans que le caractère de parler de sédentaires puisse être mis en doute ». Il est de bonne méthode de ne retenir maintenant, dans l'ensemble de ces discriminants, que ceux qui sont des innovations, puisque seuls ils permettent de déterminer un groupe dialectal à un stade donné de son évolution à partir d'une même langue de départ, les conservations ne prouvant que la communauté de départ et non pas la communauté d'arrivée. 16 des 25 critères sont effectivement des innovations : 3 phonétiques, 8 morphologiques, 2 syntaxiques et 3 items de vocabulaire. Pour ce qui est des 9 conservations, 2 relèvent de la phonétique, une de la morphologie et 6 du vocabulaire. Mais aucune des innovations n'a de caractère général et exclusif, rappelons-le. Le seul discriminant général, l'articulation sourde de *qâf*, a d'ailleurs toutes les chances d'être une conservation.

Mais les données du maltais, confrontées à celles des autres parlers, apportent des éclairages historiques pour la comparaison dialectale, au moins en ce qu'il nous renseigne sur quelques points à propos des étapes de l'évolution des dialectes maghrébins en permettant de postuler certaines innovations comme postérieures à l'arabisation de Malte, ce qui n'est, il faut bien le reconnaître, qu'une estimation toute approximative. Mais l'importance du maltais de ce point de vue est réelle, car il n'a pas connu les mêmes brassages de population, les mêmes contacts dialectaux que ses cousins du Maghreb.

Par ailleurs, il conviendrait de replacer le maltais également dans le vaste ensemble qu'il forme avec les autres parlers dits « périphériques » que sont les arabes d'Espagne et de Sicile en les comparant du point de vue évoqué ici, avec les précautions historiques nécessaires, l'arabisation de l'Espagne, notamment, ayant été plus complexe. Il faudrait aussi procéder à une comparaison dialectale interne au maltais, car les variations existantes ne sont pas négligeables, notamment d'un point de vue phonologique, mais aussi morphologique.

Pour finir, je voudrais renvoyer aux sages mises en garde et questionnements émis par David Cohen et Dominique Caubet (Caubet, à paraître) : « Si l'on reprend tous les traits attribués à l'un ou l'autre type de parlers, on

retrouvera les mêmes exceptions de taille, et on ne pourra que conclure à une généralisation trop hâtive ou réductrice de ces classements ». Même si un faisceau d'isoglosses a pu se dégager pour le maltais, il n'en demeure pas moins que l'histoire propre du parler invite à des précautions, peut-être encore plus grandes que pour les dialectes maghrébins contemporains. On aurait tout intérêt à repenser les classements traditionnelles, et si l'on veut appréhender la dialectologie comme « la linguistique concrète vivante, à la base de toute recherche sur le langage » (D. Cohen 1994:9), en tenant, par exemple, le plus grand compte des données de la sociolinguistique.

Bibliographie

- Aguadé, Jorge. 1994. «La formation du réfléchi-passif dans le dialecte arabe de Skura (Maroc)». *Actes des premières journées internationales de dialectologie arabe de Paris. 27-30 janvier 1993*. Ed. par Dominique Caubet et Martine Vanhove. Paris, Publications de l'INALCO, 71-78.
- Aquilina, Joseph. 1976. «Maltese Christian Words of Arabic Origin». *Maltese Linguistics Surveys*. The University of Malta, 9-24.
- Bonelli, Luigi. 1897-1907. «Il dialetto maltese». *Archivio Glottologico Italiano, serie gen., (Supplementi periodici)*. Vol. IV:I, Testi, A 1-5, pp. 53-98 ; Vol VI:I, Testi, B 1-10, pp. 37-70 ; Vol. VII:II, Lessico, 1. Voci arabe, pp. 1-68 ; Vol. VIII:II, Lessico, 2. Voci romanze, pp. 1-50.
- Boris, Gilbert. 1958. *Lexique du parler arabe des Marazig*. Paris, Klincksieck.
- Brincat, Joseph. 1991. *Malta 870-1054. Al-Himyari's Account*. Malte, Said International.
- Cantineau, Jean. 1952. «Compte rendu de Chaim Rabin *Ancient West-Arabian*». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* XLVII (2), 119-124.
- Cantineau, Jean. 1939. «Remarques sur les parlers de sédentaires syro-libano-palestiniens». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* XL (1), 80-88.
- Caubet, Dominique. à paraître. «Histoire et dialectologie (bilan et perspectives)». *Contact et évolution historique des langues au Maroc*. Rabat, Faculté des Lettres.
- Cohen, David. 1963. *Le dialecte arabe Hassaniya de Mauritanie*. Paris, Klincksieck.
- Cohen, David. 1975. *Le parler arabe des Juifs de Tunis. Tome II. Etude linguistique*. The Hague - Paris, Mouton.
- Cohen, David. 1970. «Koinè, langues communes et dialectes arabes». *Eléments de linguistique arabe et sémitique*. La Haye - Paris, Mouton, 105-125.
- Cohen, David. 1970. «Le système phonologique du maltais. Aspects synchroniques et diachroniques». *Eléments de linguistique arabe et sémitique*. La Haye - Paris, Mouton, 126-149.
- Cohen, David. 1984. *La phrase nominale et l'évolution du système verbal en sémitique. Etudes de syntaxe historique*. Paris - Louvain, Peeters.
- Cohen, David. 1988. Article «Arabe», in *Les langues dans le monde ancien et moderne. Langues chamito-sémitiques*, publié sous la direction de Jean Perrot. Paris, éd. du C.N.R.S., 105-124.
- Cohen, David. 1994. «Préface» des *Actes des Premières Journées Internationales de Dialectologie Arabe de Paris*. Paris, Publications de l'INALCO, 9-19.
- Cohen, David et Martine Vanhove. 1989. «La cantilène maltaise du XV^e siècle : remarques linguistiques». *Comptes Rendus du G.L.E.C.S. Tomes XXIX - XXX, 1984-1986*, 177-200.
- Cohen, Marcel. 1912. *Le parler arabe des Juifs d'Alger*. Paris, Champion.
- Colin, Georges S. 1937. «Les parlers : l'arabe,» in *Initiation au Maroc*. Rabat, Institut des Hautes Etudes Marocaines, ****

- Comrie, Bernard. 1991. «Towards a History of Arabic Maltese». *Semitic Studies in Honor of Wolf Leslau. On the occasion of his eighty-fifth birthday*. Ed. by Alan S. Kaye. Wiesbaden, Harrassowitz, 234-244.
- Cowan, William. 1964. «An Early Maltese Word-List». *Journal of Maltese Studies* 2, 217-225.
- De Soldanis, Agius. 1750. *Damma tal Kliem Kartaginis mscerred fel fom tal Maltin u Ghaucin*. 4 vol. manuscrits. Bibliothèque Nationale de La Valette, ms. 143A.
- De Soldanis, Agius. s.d. (1755?) *Nuova Scuola dell'antica Lingua Punica Scoperta nel Moderno Parlare Maltese Gozitano*. Bibliothèque Nationale de La Valette, ms. 144.
- Dessoulavy, C.L. 19**. «Compte rendu de Sutcliffe *A Grammar of the Maltese Language*» in *B.S.O.A.S.* 8, 1175-1188.
- Fischer, Wolfdietrich et Otto Jastrow, éd. 1980. *Handbuch der arabischen Dialekte*. Wiesbaden, Harrassowitz.
- Grand'Henry, Jacques. 1992. «Eléments du système consonantique pré-hilâlien en arabe maghrébin : perspective historique». *Q.S.A.* 10, 93-98.
- Luttrell, Anthony. 1975. *Approaches to Medieval Malta*. London, The British School at Rome.
- Marçais, Philippe. 1957. «Les parlers arabes», in *Initiation à l'Algérie*, J. Alazard et al. Paris, Adrien-Maisonneuve, 215-237.
- Marçais, Philippe. 1977. *Esquisse grammaticale de l'arabe maghrébin*. Paris, Adrien Maisonneuve.
- Marçais, William et Abderrahmân Guiga. 1925. *Textes arabes de Takroûna* (Textes, transcription et traduction annotée), Paris, Geuthner.
- Marçais, William. 1950. «Les parlers arabes», in *Initiation à la Tunisie*, A. Basset et al. Paris, Adrien-Maisonneuve, 195-226.
- Marçais, William. 1961. «Comment l'Afrique du Nord a été arabisée». *Articles et conférences*. Paris, Adrien-Maisonneuve, 171-192.
- Megiser, Hieronymus. 1611. *Propugnaculum Europae...* Cracovie.
- Meillet, Antoine. 1918. «Convergence des développements linguistiques». *Revue philologique*, LXXXV. Repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris - Genève, Champion, Slatkine, 1982, 61-75.
- Preca, Annibale. 1904. *Malta Cananea, ossia investigazioni filologico-etimologiche nel linguaggio maltese*. Malte.
- Puech, Gilbert. 1994. *Ethnotextes maltais*. Wiesbaden, Harrassowitz.
- Rossi, Ettore. 1987. Article «Malta. Histoire», in *Encyclopédie de l'Islam* 2, Tome VI, livraison 103-104, 280-281.
- Vanhove, Martine. 1990. *Morphosyntaxe et stylistique en maltais. Le système verbal et la phrase nominale*. Thèse pour le doctorat, Université Paris III, sous la direction de David Cohen.
- Vanhove, Martine. 1993. *La langue maltaise. Etudes syntaxiques d'un dialecte arabe «périphérique»*. Wiesbaden, Harrassowitz.
- Vassalli, Mikiel Anton. 1796. *Ktyb yl klym Malti 'mfysser byl-latin u byt-talyân. Lexicon Melitense-Latino-Italum*. Rome.